

Grille tarifaire applicable à partir du 01/01/2024

	Tarifs horaires			
	Prix HT	Prix TTC	Prix HT après avantage fiscal	Prix TTC après avantage fiscal
Accompagnement au domicile	30,33€	32,00€	15,17€	16,00€
Accompagnement au domicile avec sorties extérieures	32,23€	34,00€	16,12€	17,00€
Accompagnement APA	29,38€	31,00€	14,69€	15,50€
Accompagnement tarif horaire fixé (CNAV)	24,93€	26,30€	12,47€	13,15€
Accompagnement tarif horaire fixé (PCH)	24,87€	26,24€	12,44€	13,12€
Accompagnement ponctuel	36,97€	39,00€	18,49€	19,50€

Grille tarifaire applicable à partir du 01/01/2024

	Tarifs horaires			
	Prix HT	Prix TTC	Prix HT après avantage fiscal	Prix TTC après avantage fiscal
Accompagnement au domicile	29,38€	31,00€	14,69€	15,50€
Accompagnement au domicile et externe	31,28€	33,00€	15,64€	16,50€
Accompagnement APA	28,44€	30,00€	14,22€	15,00€
Accompagnement tarif horaire fixé (CNAV)	24,93€	26,30€	12,47€	13,15€
Accompagnement tarif horaire fixé (PCH)	24,87€	26,24€	12,44€	13,12€
Accompagnement ponctuel	36,97€	39,00€	18,49€	19,50€

Grille tarifaire applicable à partir du 01/01/2024

	Majorations horaires		
	Majorations pour les prestations effectuées les dimanches et jours fériés	Majorations pour les prestations effectuées les jours fériés chômés	Majorations pour les prestations effectuées de nuit 22h et 7h
Accompagnement au domicile	+25%	+100%	+25%
Accompagnement au domicile et externe	+25%	+100%	+25%
Accompagnement APA	+25%	+25%	+25%
Accompagnement tarif horaire fixé (CNAV)	+12,1%	+12,1%	+12,1%
Accompagnement tarif horaire fixé (PCH)	+12,1%	+12,1%	+25%
Accompagnement ponctuel	+25%	+100%	+25%

Les prix s'entendent toutes taxes et frais de gestion inclus.

Un devis personnalisé est établi gratuitement pour toute prestation dont le prix total est supérieur ou égal à 100 € TTC ou en cas de demande.

Les tarifs sont établis dans le respect de l'arrêté du 23/12/2022 relatif aux prix des prestations de certains services d'aide et d'accompagnement à domicile.

Cette grille tarifaire correspond à nos prestations d'accompagnement à domicile. Pour les autres services du dispositif des Services à la Personne, veuillez nous consulter.

Informations sur les tarifs

Tarif "Accompagnement au domicile"

Ce tarif correspond aux prestations d'accompagnement à domicile :

- Aide à la toilette et à l'hygiène personnelle
- Aide à l'habillage et au déshabillage
- Assistance pour les repas, y compris la préparation des repas et l'aide à la prise alimentaire
- Aide au lever et au coucher
- Aide à la mobilité à l'intérieur du domicile
- Entretien du logement
- Entretien du linge
- Activités sociales

Tarif "Accompagnement au domicile et externe"

Ce tarif correspond aux prestations d'accompagnement à domicile auxquelles peuvent s'ajouter un accompagnement pour se déplacer à l'extérieur du domicile.

Tarif "Accompagnement APA"

Pour bénéficier de ce tarif, vous devez être bénéficiaire de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) du conseil départemental de votre lieu de résidence ou de l'allocation Prestation de Compensation du Handicap.

Tarif "Accompagnement tarif horaire fixé (CNAV)"

Pour bénéficier de ce tarif, vous devez être bénéficiaire d'une prise en charge d'un organisme imposant le respect du tarif horaire fixé par la CNAV.

Tarif “Accompagnement tarif horaire fixé (PCH)”

Pour bénéficier de ce tarif, vous devez être bénéficiaire de la PCH.

Tarif “Accompagnement ponctuel”

Ce tarif correspond à des prestations d'accompagnement au domicile ou en externe de manière ponctuelle.

Frais kilométriques

Lors des prestations, chaque déplacement effectué par l'intervenant.e sera facturé de 0.50 € TTC (0,42€ HT) par kilomètre parcouru. Ce montant lui sera reversé en intégralité pour couvrir les frais liés à l'utilisation de son véhicule.

Informations complémentaires

Modes de paiement

Les différents modes de paiement acceptés pour le règlement des prestations sont :

- Prélèvement automatique SEPA
- Chèque Emploi Service Universel (CESU)
- Virement bancaire
- Chèque bancaire
- Règlement par avance immédiate de crédit d'impôts (sauf pour les tarifs APA et PCH)

Avantage fiscal

Artyzen, ayant fait l'objet d'une déclaration préfectorale, offre à nos clients la possibilité de bénéficier d'un crédit d'impôt équivalent à 50 % des dépenses engagées, conformément aux dispositions actuelles de l'article 199 sexdecies du Code Général des Impôts. Plus d'informations sur service-public.fr.

TVA

Le taux de TVA appliqué est de 5,5%.